

> Pharmaciens propriétaires

## Rapport d'approvisionnement des médicaments génériques inscrits à la *Liste des médicaments* (4430)

Comme chaque année, vous devez nous transmettre un rapport de tous les médicaments génériques inscrits à la *Liste des médicaments* que vous avez achetés entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre. Ce rapport doit normalement nous être transmis au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2021. Cependant, nous sommes sensibles aux répercussions que pourraient avoir la crise sanitaire actuelle sur vos activités. Pour cette raison, nous reportons cette date limite au **1<sup>er</sup> mai 2021**.

Une nouvelle version, détaillée par DIN, du [Rapport d'approvisionnement des médicaments génériques inscrits à la Liste des médicaments](#) (4430) est publiée. Vous la trouverez sous l'onglet *Formulaires* de la section réservée à votre profession, sur notre site, au [www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels](http://www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels).

Afin de vous faciliter la tâche, vous pouvez nous transmettre un fichier en format Excel ou CSV par grossiste ou par fabricant, si vous avez commandé directement. La source d'approvisionnement, soit le nom du grossiste ou du fabricant, doit être indiquée dans chacun des fichiers. Vous devrez cependant procéder à **un seul envoi par courriel** à [verification.approPhcie@ramq.gouv.qc.ca](mailto:verification.approPhcie@ramq.gouv.qc.ca).

Incluez à votre envoi la [Déclaration du pharmacien propriétaire](#) (4429) pour nous confirmer l'exactitude des renseignements de votre rapport.

Pour de plus amples renseignements, consultez la rubrique [Approvisionnement en médicaments génériques : limite d'achat](#). Cette rubrique est accessible sous l'onglet *Surveillance et contrôle* de la section réservée à votre profession, sur notre site. Vous pouvez aussi communiquer avec nous par courriel à l'adresse mentionnée plus haut.

c. c. Association québécoise des pharmaciens propriétaires  
Association canadienne de la gestion de l'approvisionnement pharmaceutique (ACGAP)

Site Web et fils RSS	Téléphone	Heures d'ouverture
<a href="http://www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels">www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels</a> Abonnez-vous à nos fils RSS  Avant de nous téléphoner, consultez les flash-infos au <a href="http://www.ramq.gouv.qc.ca/flash-infos">www.ramq.gouv.qc.ca/flash-infos</a> .	Québec 418 780-4208 Ailleurs au Québec 1 888 330-3023	Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 (mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)